Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230320-2023-033-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2023
Notification : 04/04/2023

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 20 MARS 2023

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GRANDS PROJETS

Fixation des tarifs du parking de la gare de Dreux à compter du 1er mai 2023

Rapporteur : Frédéric GIROUX

N°CC2023-033

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**72**
Nombre de pouvoirs	**9**
Votants	**81**
Secrétaire de séance : Loïc BARBIER	

L'an 2023, le 20 mars, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 14 mars, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Laurent DUSARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNIT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230320-2023-033-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2023
Notification : 04/04/2023

CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Eric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Gérard LESUEUR (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ;M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY LES VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE)

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) M. Aissa HIRTI (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX); Mme Amber NIAZ (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ;Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; M. Yvan JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (YVRY LA BATAILLE) ; M. Francis PECQUENARD (La Chaussée d'Ivry) ; Mme RACHEL SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Françoise POULET (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET)

Pouvoirs :
M. Sebastien LEROUX (DREUX) donne pouvoir à M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) donne pouvoir à Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) donne pouvoir à Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) donne pouvoir à M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) donne pouvoir à Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) donne pouvoir à Mme MINARD (TREMBLAY LES VILLAGES) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) donne pouvoir à Catherine LUCAS (Vernouillet) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230320-2023-033-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2023
Notification : 04/04/2023

Il a été exposé que,

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux gère en régie le parking de la gare de Dreux qu'elle a construit rue des Rochelles en 2018. Ce parking, ouvert depuis le 1er janvier 2019, compte 300 places dont 10 équipées pour les véhicules électriques.

Les tarifs, votés en conseil communautaire le 24 juin 2019, n'ont pas augmenté depuis le 1er juillet 2019.

TARIFS HORAIRES		
De 0 à 0h30	**Gratuit**	
A partir de 30 mn jusqu'à 4h45	**0,30 €**	**Par ¼ d'heure**
Au-delà de 4h45 jusqu'à 24h	**5 €**	**Forfait**
Au-delà de 24 heures jusqu'à 7 jours	**11 €**	**Forfait**
Au-delà-de 24 heures jusqu'à 30 jours	**35 €**	**Forfait**
ABONNEMENTS		
7 jours consécutifs	**11 €**	**Hebdo**
Un mois complet ou 30 jours consécutifs	**35 €**	**Mensuel**

Ce parking est ouvert en permanence et gardienné par un agent de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux 35 heures par semaine. La surveillance de cet équipement en dehors des heures de présence du personnel communautaire est assurée par le personnel de la ville de Dreux, situé au parking Mésirard, qui prend le relais, via interphonie et caméras, le soir, la nuit et les week-ends dans le cadre d'une convention conclue entre les deux collectivités.

Les usagers sont quasi exclusivement des navetteurs qui vont travailler en région parisienne.
En 2020, la fréquentation a pâti de la crise sanitaire et du télétravail.
En 2021, une moyenne journalière de fréquentation a été enregistrée à 69 entrées/jour ou 91 entrées/jour en moyenne pour les jours de semaine.
En 2022, la moyenne journalière de fréquentation a grimpé à 104 entrées/jours ou 135 entrées/jour en moyenne hors week-ends.

Les recettes nettes (hors TVA) sont également en hausse : un peu plus de 50.000 € en 2020, un peu plus de 57.000 € en 2021, 94.500 € en 2022. Néanmoins, ces recettes ne couvrent pas les charges de fonctionnement qui s'élèvent à 110.000 € HT par an.

Aussi, il est proposé de faire passer l'abonnement mensuel à 40 € TTC, l'abonnement hebdomadaire à 15 € TTC, la journée à 7 € TTC et de limiter la gratuité à 15 mn.

Les tarifs proposés, afin de tendre vers l'équilibre économique, seraient donc les suivants à compter du 1er mai 2023 :

TARIFS HORAIRES		
De 0 à 0h15	Gratuit	
A partir de 15 mn jusqu'à 6 heures	0,30 €	Par ¼ d'heure
Au-delà de 6 h jusqu'à 24h	7 €	Forfait
Au-delà de 24 heures jusqu'à 7 jours	15 €	Forfait
Au-delà-de 24 heures jusqu'à 30 jours	40 €	Forfait
ABONNEMENTS		
7 jours consécutifs	15 €	Hebdo
Un mois complet ou 30 jours consécutifs	40 €	Mensuel

Par comparaison, les tarifs de stationnement proposés sur le territoire et à proximité sont les suivants :

- A Marchezais : 4,5 €/jour, 15 €/semaine et jusqu'à 29 €/mois (25 € pour les résidents de la Communauté d'agglomération);

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230320-2023-033-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2023
Notification : 04/04/2023

- A Houdan : 4,90 €/jour, 12 €/semaine et 33 €/mois ;
- A Maintenon : 15 €/semaine et 37 €/mois

Il convient de préciser que ces équipements sont des « parkings-dalles » situés à proximité immédiate des gares et non des parkings silos gardiennés comme à Dreux.

***VU** l'avis favorable de la commission attractivité du territoire par le développement économique du 02 mars 2023*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à la majorité des suffrages exprimés : (3 votes contre, 3 abstentions)

ARTICLE 1 : APPROUVE les tarifs applicables au parking de la gare de Dreux à compter du 1er mai 2023 suivants :

TARIFS HORAIRES		
De 0 à 0h15	Gratuit	
A partir de 15 mn jusqu'à 6 heures	0,30 €	Par ¼ d'heure
Au-delà de 6 h jusqu'à 24h	7 €	Forfait
Au-delà de 24 heures jusqu'à 7 jours	15 €	Forfait
Au-delà-de 24 heures jusqu'à 30 jours	40 €	Forfait
ABONNEMENTS		
7 jours consécutifs	15 €	Hebdo
Un mois complet ou 30 jours consécutifs	40 €	Mensuel

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 04 avril 2023 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 04 avril 2023** **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Loïc BARBIER** **Secrétaire de séance**